

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 5

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales Menace sur les casques bleus

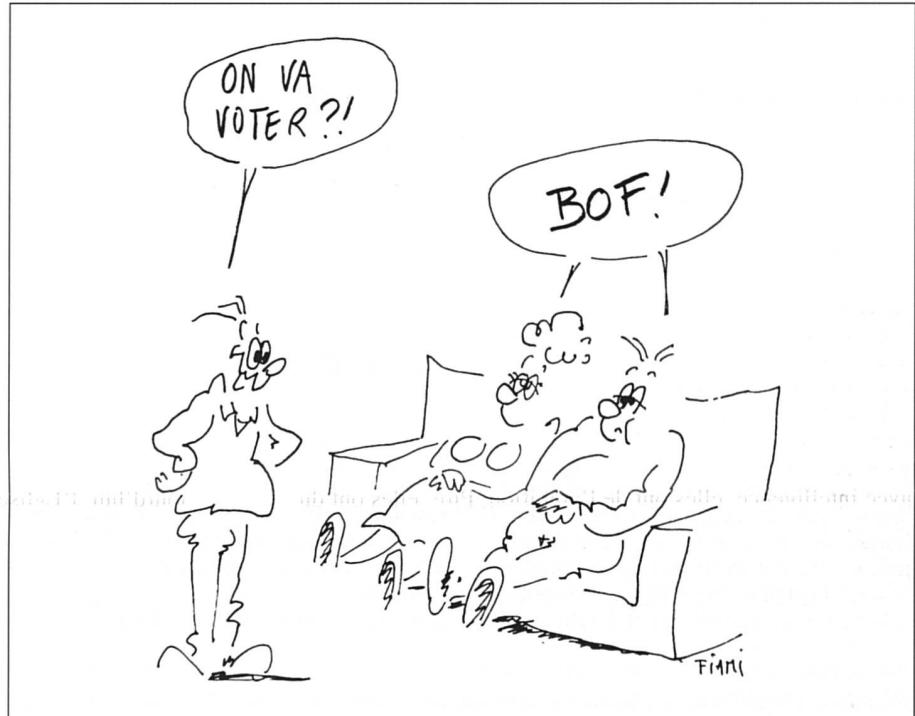
Corps suisse de casques bleus, soutien à la culture, naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers, tels sont les trois sujets à l'affiche du rendez-vous du 12 juin.

Neutralité, universalité, solidarité sont les trois piliers de la politique extérieure de la Suisse. La création d'une troupe suisse de casques bleus au service du maintien de la paix dans le monde est, elle aussi, une manifestation de solidarité. Contestée par les milieux populistes par un référendum, elle figure à l'affiche des votations fédérales du 12 juin 1994 avec deux autres sujets: l'article constitutionnel sur la culture et une révision constitutionnelle portant sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers.

Ces trois sujets ont un point commun. Ils ne suscitent pas l'intérêt des milieux économiques, lesquels ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne délieront pas les cordons de leur bourse pour les faire passer devant le peuple, même s'ils n'y sont pas opposés. Ceux qui s'engagent en faveur de ces trois sujets, gages de l'esprit d'ouverture du peuple suisse, ne devront donc compter que sur leurs propres forces de persuasion pour qu'un triple «oui» sorte des urnes au soir du 12 juin.

La Suisse est un des derniers états du monde à ne pas faire partie de l'Organisation des Nations Unies. Elle se montre en revanche très active dans la plupart des autres organisations du système des Nations Unies, concrétisant ainsi sa volonté d'entretenir des relations avec les pays du monde entier et d'offrir ses bons offices, au nom de sa neutralité, pour aider à résoudre des conflits dans différentes parties du globe.

La création, proposée par le Conseil fédéral, d'un bataillon suisse de casques bleus, affecté exclusivement à des opérations de maintien de la paix, s'inscrit dans ce contexte. Approuvé par les Chambres fédérales en été 1993, ce projet a été contesté par un référendum lancé avec succès (plus de 82 000 signatures) par la Ligue des Tessinois, associée pour l'occasion avec le Parti des automobilistes et les Démocrates suisses, avec l'appui logistique de Denner dans la récolte des signatures. Rejoint par l'aile populaire de l'Union démocratique du centre, les référendaires font valoir que l'engagement de casques bleus viole la neutralité et qu'il représente une tentative de faire entrer la Suisse dans l'ONU par une porte dérobée, alors que plus de 80% de citoyens helvétiques s'étaient opposés, le 16 mars 1986, à l'adhésion de la Suisse à l'ONU.



Le 12 juin prochain, ferez-vous partie, vous aussi, du clan des bofs...?

Kaspar Villiger, chef du Département militaire fédéral (DMF) et Flavio Cotti, chef de celui des Affaires étrangères (DFAE), s'engagent énergiquement en faveur des casques bleus, qui ne seraient affectés, précisent-ils, qu'à des missions de maintien de la paix, et non pas à des opérations de renforcement de la paix comprenant l'engagement de forces combattantes contre un agresseur, comme en Somalie et en Bosnie par exemple. Les casques bleus, ajoutent-ils, sont fournis indépendamment de l'appartenance à l'ONU, et pourraient également être engagés sous l'égide de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dont la Suisse fait partie.

Dès l'annonce de la création des casques bleus, près de 15 000 jeunes de 18 à 30 ans ont manifesté leur intérêt auprès du DMF, instance compétente pour la formation de ces volontaires. Le Conseil fédéral envisage la création d'un contingent de 600 à 800 personnes, puisé dans un réservoir de 6000 à 8000 volontaires. Mis à part les partis de tendance populaire, tous les partis, de la gauche à la droite, sont en faveur des casques bleus.

Kaspar Villiger devra user de toute sa force de conviction auprès de la classe militaire. Si le comité de la Société suisse des officiers s'est déclaré favorable aux casques bleus, sa base en revanche n'est pas très chaude. Sa prise de position, arrêtée lors de l'assemblée générale de la SSO à Lugano le 14 mai, risque donc d'être déterminante pour l'issue de ce scrutin.

Coup de pouce

Cantons et Confédération se donnent la main pour encourager la vie culturelle dans sa diversité, à l'intérieur du pays et avec l'étranger, de même qu'ils s'emploient à favoriser la compréhension entre les diverses régions linguistiques et culturelles, étant entendu que ce sont les communes et les cantons qui prennent des initiatives, la Confédération n'intervenant qu'à titre subsidiaire. Tout un programme pour donner enfin à la culture une place dans la Constitution fédérale.

Le Conseil fédéral a tiré sa leçon du vote de septembre 1986, où peuple et cantons ont rejeté à la fois une initiative populaire

visant à affecter un pour cent du budget de la Confédération à des tâches de promotion culturelle et un contre-projet de la même veine, mais qui renonçait expressément au pourcentage culturel. Au soir de la votation, le Conseil fédéral s'est engagé à remettre l'ouvrage sur le métier.

Le projet soumis à la double majorité du peuple et des cantons le 12 juin n'est pratiquement plus contesté par la classe politique dans son ensemble, mis à part les fédéralistes purs et durs, méfiants à l'égard de l'interventionnisme fédéral dans le domaine de la culture. Les milieux culturels appuient dans leur large majorité ce projet.

Jeunes étrangers

Faciliter la naturalisation des jeunes étrangers qui ont grandi en Suisse. C'est le but de la révision constitutionnelle soumise au peuple et aux cantons le 12 juin. Une révision qui, théoriquement, pourrait concerner quelque 140 000 jeunes étrangers nés en Suisse ou ayant effectué l'essentiel de leur scolarité dans le pays, qui, de plus, n'ont souvent guère conservé de relations avec leur pays d'origine.

L'idée du Conseil fédéral, qui a été approuvée par la grande majorité des Chambres fédérales, exception faite d'une poignée de nationalistes et d'«automobilistes», est de mettre de l'ordre dans la jungle des procédures de naturalisation, jusqu'à présent du ressort des cantons. Car selon les cantons, la procédure de naturalisation, même actuellement facilitée pour

les jeunes, en ce sens que les années de résidence durant l'enfance comptent double, trébuche sur des obstacles si les candidats changent de canton de résidence. S'y ajoute la volonté de Berne de mettre sur pied d'égalité tous les jeunes candidats à l'acquisition du passeport rouge à croix blanche par le paiement d'un simple émolumment, pour mettre un terme à la pratique qui permet aux communes de faire payer aux aspirants à la naturalisation helvétique des sommes qui peuvent atteindre à l'occasion une dizaine de milliers de francs.

Le texte constitutionnel devra être concrétisé par une loi, dont les contours sont déjà fort précis. Elle concerne les jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Une première tentative d'introduire la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers a échoué en 1983, vraisemblablement parce qu'elle englobait également les jeunes ayant obtenu le statut de réfugié et les apatrides.

Anne-Marie Ley

Conseillères d'Etat

Et de quinze!

(aml) – Marianne Kleiner-Schlaepfer et Alice Scherrer-Baumann ont été élues à main levée au gouvernement dimanche 24 avril à Trogen en Appenzell Rhodes-Extérieures par une foule compacte de citoyens et citoyennes rassemblés dans leur Landsgemeinde. Deux nouvelles conseillères d'Etat, heureuses de se retrouver à deux

dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions à l'Exécutif d'un canton qui semble avoir jeté aux orties sa réputation de canton conservateur, méfiant à l'égard des femmes. Car il en a fallu des votes à main levée avant que les femmes d'Appenzell Rhodes-Extérieures obtiennent leurs droits politiques en 1990. L'une est conseillère en management et chargée de cours à l'Université de Saint-Gall, l'autre est enseignante et députée au Grand Conseil. Toutes deux soutenues officiellement par le Parti radical, elles comparent s'engager à défendre les intérêts des femmes dans les limites de la collégialité et à concilier dans les limites du possible la défense de l'environnement et les intérêts de l'économie. Le 17 avril, la conseillère nationale de l'Union démocratique du centre et avocate Elisabeth Zölch a été brillamment élue au gouvernement bernois, renforçant la présence féminine à l'Exécutif où l'a précédée la socialiste Dori Schaer, qui préside aux destinées du Département des travaux publics, des transports et de l'énergie. Elisabeth Zölch est toute désignée pour la direction du Département de l'économie publique. Elle ne passe pas pour être franchement progressiste et ne fait pas mystère de son scepticisme à l'égard du Bureau bernois de l'égalité en période de vaches maigres.

L'élection de ces trois nouvelles magistrats porte à quinze le nombre de conseillères d'Etat en Suisse, dont trois seulement en Suisse romande, la Fribourgeoise Ruth Lüthi (Santé publique), la Jurassienne Odile Montavon, et la Genevoise Martine Brunschwig-Graf (Instruction publique).



L'Ecole des hautes études commerciales met au concours un poste plein temps de

professeur de marketing

Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat, avoir publié des travaux relatifs aux matières enseignées et justifier d'une expérience professionnelle dans les métiers du marketing, de la communication et/ou du commercial, si possible dans un contexte international.

Avant de déposer leur candidature munie de deux références sur leurs qualités scientifiques et pédagogiques, les intéressés voudront bien demander le cahier des charges de ce poste au prof. O. Blanc, Doyen de l'Ecole des HEC, BFSH 1, 1015 Lausanne (tél. 021/692 33 40). Délai de candidatures: **20 juin 1994** (pour entrée en fonction le 1er septembre 1995, éventuellement le 1er mars 95).

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne met au concours, pour son Département de microtechnique, un poste de

professeur assistant en microrobotique

Sa tâche principale sera l'enseignement et la recherche dans le domaine de la microrobotique (systèmes de manipulation de très petits composants, avec des précisions submicrométriques). Parmi les nombreuses disciplines s'intégrant dans ce domaine, citons:

- conception mécanique de haute précision
- systèmes de mesure
- actionneurs
- stratégies de positionnement.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Délai d'inscription: 30 juin 1994.

Entrée en fonctions: début 1995 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste au: **Secrétariat de la présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, 1015 Lausanne, Suisse.**

22-1882

Les Helvètes commentent leur politique démographique

La Suisse participera à la Conférence internationale sur la population et le développement qui se déroulera au Caire en septembre prochain. Elle a publié un rapport dans lequel elle tente d'établir un bilan de sa politique démographique.

«**U**ne certitude, sauf catastrophe majeure, notre planète dénombrera au XXIe siècle 10 milliards de personnes. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre: il faut le considérer comme un fait qui surviendra. Et en tirer les conséquences.» Cette remarque de Pierre Gil-liand pourrait servir d'introduction aux travaux qui se dérouleront au Caire en septembre prochain.

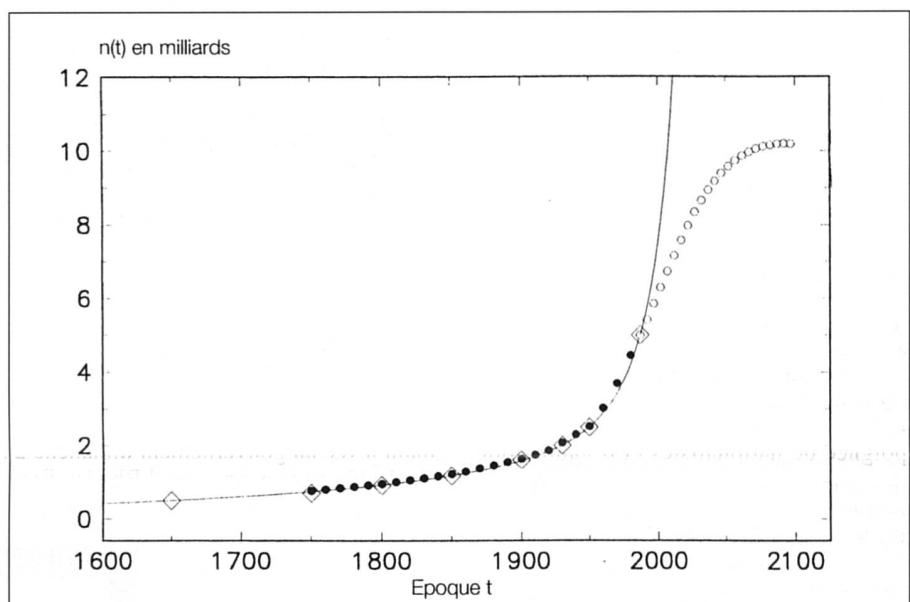
En tant que membre de la communauté internationale, la Suisse a répondu au questionnaire préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le rapport qui vient d'être publié* nous apprend pourquoi notre gouvernement n'a pas de politique démographique coordonnée et n'envisage pas non plus d'intervention spécifique en la matière: «Le Conseil fédéral est en faveur d'une vision globale embrassant le processus démographique, la croissance économique, les droits de l'homme (sic) et le développement durable dans une perspective européenne et universelle. Il n'ignore pas que, d'un point de vue global, le problème majeur de l'hémisphère Nord n'est pas la croissance démographique mais la dilapidation forcenée des ressources et la pollution de l'environnement.»

On sait que la Suisse fait partie des pays au taux de fécondité très bas, avec une moyenne de 1,6 enfant par femme. La légère croissance de sa population (8% ces dix dernières années) est pour une large part due à sa population étrangère. Le vieillissement est l'autre caractéristique importante de la démographie suisse. On prévoit que le nombre de retraité-e-s pour 100 personnes en âge de travailler va passer de 24 à 28, ou au plus 33% dans les vingt ans à venir.

Pour rester sur les questions de politique intérieure qui nous intéressent ici, retenons quelques points forts et clairs de ce rapport.

Migrations

«La politique en matière d'asile et des étrangers est l'unique domaine ayant une influence directe et efficace à court terme sur l'évolution démographique de la Suisse. A long terme, l'arrivée d'une main-d'œuvre étrangère, pour autant qu'elle soit



Gaston Fischer, *Où nous conduit l'explosion démographique?* In *Stratégie énergétique, biosphère et société 1993-1994. L'explosion démographique contre le développement durable.* Université de Genève. Editions Médecine et Hygiène.
La population mondiale s'est multipliée par quatre en un siècle, du jamais vu dans l'histoire de l'humanité. Le genre humain se trouve presque au sommet d'une courbe exponentielle de croissance démographique, qui va commencer à s'écraser dans le courant du siècle prochain. Le temps de doublement de la population mondiale (trente ans) va ensuite s'allonger à nouveau, ce qui fait prévoir 11 milliards de personnes sur la planète en l'an 2100.

contrôlée et qu'elle satisfasse aux exigences du marché du travail, aura un effet bénéfique pour l'économie suisse et pourrait compenser en partie la diminution du nombre de personnes en âge de travailler.» Pour favoriser l'intégration des étrangers et des étrangères, il faudra manœuvrer entre l'ordonnance du 6 octobre 1986 limitant le nombre des étrangers et l'indispensable ouverture à la main-d'œuvre qualifiée des pays européens. Les autres, les réfugiés et les immigrés du tiers monde, sont plutôt mentionnés dans le cadre de la lutte contre les causes des migrations et la promotion humanitaire du nouvel ordre économique mondial...

Planning familial

Le rapport ne cache pas les différentes atteintes au principe du libre accès des femmes aux moyens de contrôler leur fécondité en toute liberté. Une loi fédérale de

1984 sur les centres de consultation en matière de grossesse oblige les cantons à fournir gracieusement aide et conseil à toute personne directement concernée par une grossesse. «Les cantons ne sont toutefois pas obligés par la loi à promouvoir l'éducation sexuelle et les centres de planification familiale» et la contraception reste un service médicalisé qui n'est pas remboursé par les caisses maladie. «Les initiatives visant à dé penaliser l'interruption de grossesse ont jusqu'ici été rejetées par le Parlement et le peuple.»

En matière d'aides en faveur des mères et enfants et des mesures de politique familiale, le rapport commence par parler d'une «politique familiale active» en citant ce fameux article 34 quinques de la Constitution de 1945 qui promettait entre autres l'assurance maternité que les femmes résidant en Suisse n'ont toujours pas en 1994. Et finit par un constat moins fanfaron: «La nature et l'étendue des prestations en cas de maternité en Suisse se situent à un ni-

veau inférieur à celui rencontré dans la plupart des pays européens, le congé-maternité n'est garanti que pour une durée insuffisante et n'est pas réglé de façon homogène au niveau fédéral... Les allocations familiales ne couvrent qu'une petite partie des coûts engendrés par les enfants: un droit de congé parental garantissant la possibilité de retrouver sa place de travail est inexistant.»

Les manques, les retards et les lacunes sont même expliqués par les «*conceptions traditionnelles des Suisses face à la répartition des rôles entre hommes et femmes*». La préparation du projet de loi sur l'égalité, le projet d'assurance maternité et des projets concernant les allocations familiales et les congés parentaux sont avancés officiellement comme des mesures complémentaires visant à diminuer les «difficultés pratiques qui interdisent aux femmes de participer de manière accrue à la vie active et empêchent une distribution plus équitable des rôles entre l'homme et la femme au sein de la famille».

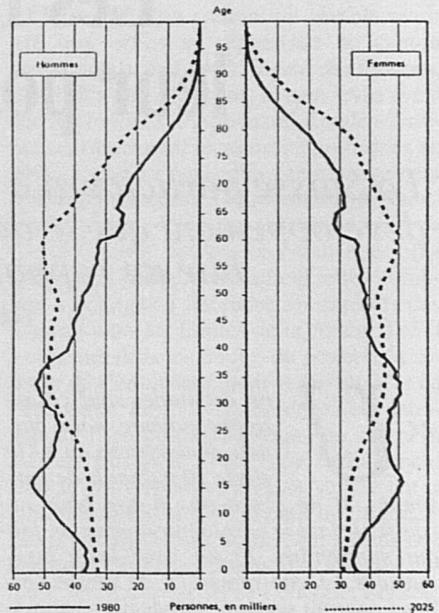
Marie-Jo Glardon

* Population et développement. Rapport national de la Suisse pour la Conférence internationale de 1994. Berne: Office fédéral de la statistique, 1994, 50 pages. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès d'Espace Femmes International, 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge.

Suisse 2000

Les enjeux démographiques étaient le centre d'intérêt d'un congrès qui se déroulait à Lausanne les 7 et 8 mars 1991, à l'occasion du centième anniversaire de la transformation de l'Académie en Université.

Les organisateurs, Olivier Blanc, doyen d'HEC, Marc Diserens, directeur du SCRIS, et Pierre Gilliland, professeur à l'IDHEAP, réunirent les actes de ce colloque en un ouvrage de 400 pages, *Suisse 2000: Enjeux démographiques*, paru aux Editions Réalités sociales. On y retrouve toutes les interrogations que suscitent les réalités démographiques actuelles et à venir: compatibilité entre démographie, économie et écologie, comment gérer le vieillissement des ressources humaines, l'avenir de l'AVS et de la prévoyance sociale, les perspectives qu'offre l'évolution de la population mondiale, etc.



Source: *Suisse 2000: Enjeux démographiques*, Ed. Réalités sociales, 1991.



La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne met au concours le poste de

Chef de la Division de Pharmacologie clinique du Département de Médecine interne, avec rang professoral

Les candidat(e)s doivent avoir un titre de Docteur en médecine et une bonne expérience clinique (titre FMH ou équivalent). Ils doivent présenter un dossier scientifique démontrant une activité de recherche personnelle et originale dans le domaine de la pharmacologie clinique, une capacité à établir des collaborations dans ce domaine, une expérience d'enseignement au niveau universitaire (pré- et/ou post-gradué), une capacité d'assurer les services requis d'un responsable d'une division de pharmacologie clinique. La possession d'un titre de sous-spécialité en pharmacologie clinique FMH, ou une formation équivalant à un tel titre, constituerait un avantage.

Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier scientifique au Professeur C. Perret, Doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, 1005 Lausanne, jusqu'au 1er juin 1994. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

La Faculté autonome de théologie protestante ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE
de Théologie systématique

Charge :

Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures de cours et séminaires par semaine; direction de recherches. Excellente connaissance du français (capacité d'enseigner et d'écrire en français).

Titre exigé : Doctorat en théologie.

Entrée en fonction : 1er octobre 1994.

les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 mai 1994 au Secrétariat de la Faculté autonome de théologie protestante, 3, place de l'Université, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE